**COMMUNE DE BLANGY-TRONVILLE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 D**ĒCEMBRE **2024**

Membres en exercice : 12

Membres présents : 10

Membre(s) excusé(s): 1

Procuration(s) : 1

L’an deux mille vingt quatre, le 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s’est réuni, sous la présidence de M. Eric GUĒANT, maire.

**PRĒSENTS :** Mmes CHEVALIER, CONAN, DEREUMAUX, MAILLY, WARMĒ; MM. CARLOS, DEPARIS, GUEANT, PARIS, PRAMAGGIORE.

**ABSENTS:**M. LEFEVRE ; Mme DUMONT (excusée)

**PROCURATIONS:** Mme DUMONT à Mme CHEVALIER

**L’ordre du jour était le suivant :**

#### Désignation du secrétaire de séance.

#### Informations et compte-rendu des décisions du Maire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2024.
2. Délibération sur le nombre d’adjoints au Maire.
3. Nomination d’un adjoint au Maire.
4. Dissolution du SISA.
5. Nomination d’un nouveau délégué pour représenter la commune à la FDE.

**1-Désignation du secrétaire de séance**

Véronique WARMÉ a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUEANT.

**Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

M GUEANT suspend la séance pour laisser la parole à M BOUTEILLE qui déclare qu’en raison du fait qu’il est de plus en plus présent dans sa résidence secondaire qu’à Blangy-Tronville. Il a préféré présenter sa démission auprès de M GUEANT. M BOUTEILLE présente ses vœux de réussite et une bonne poursuite au conseil municipal. M GUEANT le remercie pour ses années de collaborations.

Reprise de la séance.

**2- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2024.**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 juillet 2024 est approuvé à l’unanimité.

**Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**3 – Délibération sur le nombre d’adjoints au Maire.**

Vu l’article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l’article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer à 3 le nombre des adjoints de la ville de Blangy-Tronville.

**Pour : 11(dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**4 – Nomination d’un adjoint au Maire.**

Suite à la démission de M. BOUTEILLE et sous la présidence de M. GUEANT, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l’élection du 2ème adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus dans les mêmes conditions que le Maire (articles L2122-4 et L2122-7-1 du CGCT).

**-Élection du deuxième adjoint :**

 **- Résultats du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 11

- Majorité absolue : 6

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom des candidats****(dans l’ordre alphabétique)** | **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** |
| **En chiffres** | **En lettres** |
| Joël PARIS | 11 | Onze |

 **- Proclamation de l’élection du deuxième adjoint au Maire :**

Joël PARIS a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Il percevra les mêmes indemnités que M BOUTEILLE, 10,7% de l’indice 835 soit 439,83€ brut mensuel

**Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**5 – Dissolution du SISA.**

M. GUEANT présente aux membres du Conseil Municipal la délibération prise en date du 24 octobre 2024 par le SISA pour sa dissolution et son transfert d’activité au 1er janvier 2025 aux services de l’EPSOMS (Etablissement Public Social et Médico-Social).

Ce transfert permettra de répondre aux réformes des services d’autonomie à domicile, de maintenir les emplois des agents du SISA et l’activité du service sur le territoire. Chaque agent a été reçu en entretien individuel permettant de l’informer et de recueillir les questions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’approuver la dissolution du SISA sous réserve de la réception de l’arrêté d’autorisation du transfert délivré par les tutelles (ARS et Conseil Départemental).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l’unanimité.

**Pour : 11(dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**6 – Nomination d’un nouveau délégué pour représenter la commune à la FDE futur PROXELIA (A compter du 1er janvier 2025).**

Suite à la démission de M BOUTEILLE, il convient de nommer un nouveau délégué pour représenter la commune à la FDE futur PROXELIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal NOMMEJoël PARIS à l’unanimité.

**Pour : 11(dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30**

|  |  |
| --- | --- |
| **Prénom et nom** | **Signature** |
| Eric GUĒANT – Maire |  |
| Véronique WARMĒ – 1ère adjointe |  |
| Céline PRUVOST-DUMONT | (pouvoir à Mme CHEVALIER) |
| Sabine MAILLY  |  |
| Joël PARIS |  |
| Julien DEPARIS  |  |
| Estelle CONAN  |  |
| Delphine CHEVALIER |  |
| Loïck LEFEVRE | Absent |
| Charles PRAMAGGIORE |  |
| Ariane DEREUMAUX |  |
| Olivier CARLOS  |  |